

RÈGLEMENT C.C. r. 60 2019

RÈGLEMENT RELATIF AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

ÉNONCÉ

Le présent règlement a pour but de fixer le jour, l'heure et le lieu de la tenue des séances ordinaires du Conseil des commissaires, en vertu de l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique*.

JOUR, HEURE ET LIEU DES SÉANCES

1. QUE le règlement relatif au jour, heure et lieu des séances ordinaires du Conseil des commissaires, pour l'année scolaire 2019-2020, soit adopté comme ci-après énoncé, en conformité avec les termes des articles 392 et 394 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., C.-1-13.3) ;

Jour	Heure	Lieu
28 août 2019 (4 ^e mercredi)	20 h	au centre administratif, 582, rue Maclaren Est, à Gatineau
2 octobre 2019 (1 ^{er} mercredi)	20 h	au centre administratif, 582, rue Maclaren Est, à Gatineau
6 novembre 2019 (1 ^{er} mercredi)	20 h	à la bibliothèque de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, 378 A, rue Papineau, à Papineauville
11 décembre 2019 (2 ^e mercredi)	20 h	à la bibliothèque de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, 378 A, rue Papineau, à Papineauville
29 janvier 2020 (5 ^e mercredi)	20 h	au centre administratif, 582, rue Maclaren Est, à Gatineau
11 mars 2020 (2 ^e mercredi)	20 h	à la bibliothèque de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, 378 A, rue Papineau, à Papineauville
1 ^{er} avril 2020 (1 ^{er} mercredi)	20 h	au gymnase de l'immeuble Providence, 1, rue Villeneuve, à St-André-Avellin
6 mai 2020 (1 ^{er} mercredi)	20 h	au centre administratif, 582, rue Maclaren Est, à Gatineau
3 juin 2020 (1 ^{er} mercredi)	20 h	au centre administratif, 582, rue Maclaren Est, à Gatineau

DISPOSITIONS FINALES

2. Le présent règlement a été adopté par le Conseil des commissaires à sa séance ordinaire du 5 juin 2019 et est entré en vigueur le 3 juillet 2019, date de parution de l'avis public dans les journaux.

Président

Secrétaire général